



## Commune de Marchissy

### Préavis municipal n° 7-2020 Entretien des routes – dépassement du Budget 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité constate que la ligne du budget sur l'entretien des routes (43.314) sera dépassée à la fin de l'année.

Nous avons prévu Fr 267'000.-- pour assumer la réfection de la place devant la scierie (Ch. de la Scie), la remise en état du chemin de la Creuse et la réfection des chemins de la Laiterie et du Battoir.

La réfection du chemin de la Scie s'est avérée bien plus complexe que prévue au vu des contraintes techniques rencontrées. Au moment d'établir le budget 2020 nous n'avions pas le devis des travaux et avons fait une estimation de Fr 20'000.-- alors que nous avons payé près de Fr 40'000.-- , sans les travaux de canalisations des eaux de pluie.

Concernant le chantier de liaison d'eau avec Longirod, le montant des travaux routiers s'élève à Fr. 29'000.-- , somme qui n'était pas portée sur la ligne du budget « entretien des routes ».

Le chantier des chemins de la Laiterie et du Battoir a été négocié sous forme de proposition forfaitaire à hauteur de Fr 245'000.--, montant qui correspond à nos prévisions. Par contre, depuis la signature de ce document, au fil des rendez-vous de chantiers, nous avons été contraints d'ajouter quelques éléments comme une grille d'écoulement à l'entrée d'une propriété, le goudronnage du parking de l'arrêt de bus, des bandes supplémentaires de pavés, un surcoût sorties de privés et quelques imprévus pour un montant global estimé à Fr 10'000.--. Vient s'ajouter encore le marquage provisoire avant l'hiver pour Fr 2'000.--. Par sécurité, étant entendu que les factures ne sont pas encore rentrées, la Municipalité propose de prévoir Fr 9'000.-- de divers et imprévus.

#### Coût

---

Ch. de la Scie	Fr. 20'000.--
Ch. de la Creuse	Fr. 29'000.--
Ch. du Battoir et de la Laiterie	Fr. 21'000.--
Total	Fr. 70'000.--

## **Financement**

---

La Municipalité propose de financer le dépassement de la ligne « entretien des routes », comptes 43.314 au budget 2020 par un prélèvement de Fr. 70'000.-- sur le fonds « provisions pour travaux futurs » 9282.1

## **CONCLUSION**

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- Vu le préavis municipal n° 7-2020 relatif à l'entretien des routes – dépassement du Budget 2020
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 70'000.-- sur le fonds « provisions pour travaux futurs » 9282.1 pour financer le dépassement budgétaire du compte 43.314

Approuvé en séance de Municipalité le 30.11.2020.

Le Syndic



Luc Mouthon



La Secrétaire



Christine Ronga